Séance du 4 septembre 2019

L’an deux mil dix-neuf, le quatre septembre à dix-neuf heures trente, s’est réuni le conseil municipal en session ordinaire, convoqué par le Maire, Pierre DREVET.

Présents : DREVET P, PARDON N, FERNANDES C, CHAZELLE P, GAREL A, MARCHAND F, ROUX JP, SERRET R, SIRIEIX I

Absent ayant donné pouvoir :

Mandant : GUILLOT Robert Mandataire : SERRET Raymond

Absents : COLLONGEON Marie-Claire

DIDIER Claudine

VERGNE Francis

Secrétaire : PARDON Nicole

*Après lecture du compte rendu de la dernière réunion, aucune remarque n’ayant été formulée, son contenu est accepté à l’unanimité.*

**1/ Approbation de l’offre d’acquisition du terrain de foot :**

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que l’opération d’aménagement du terrain était inscrite initialement dans le COCA, et que des perspectives de négociation avec des offices d’HLM n’ont pas abouti.

Il présente le détail du projet d’aménagement soumis par la SAS Lotisseur de Loire : une discussion est menée sur la charge de l’entretien des espaces verts. Tenant compte d’une réflexion sur l’implantation de 6 maisons alignées le long de la voie communale, il est convenu qu’une nouvelle proposition sera sollicitée avec suppression d’un lot et définition d’une courbe à l’angle de la Rue de la Treille.

**2/ Avis sur demande d’autorisation installation classée STAL suite éléments nouveaux :**

Monsieur SERRET a été chargé par Monsieur le Maire de parcourir les nouveaux éléments apportés par l’étude : il passe en revue les diverses conclusions, et souligne le manque de réponse concrète aux problèmes soulevés lors de la précédente enquête publique, ainsi que le maintien de l’avis défavorable de l’ARS (Agence Régionale de Santé).

En parallèle, Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier cosigné du Département et des services de Loire Forez Agglomération portant engagement à la création d’un accès au Nord de la ZAC de Champbayard. Par ailleurs, il tient à renouveler la nature des réflexions antérieures, et l’interpellation de Stéphanie GUILLOT soulignant l’intérêt contraire à son cheminement vers une viticulture en BIO.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil procède à un vote :

CONTRE : 10 (dont un pouvoir)

**3/ Approbation devis city park et réflexion sur intégration de l’appel d’offres Loire Forez pour marché d’entretien :**

Madame PARDON est invitée à présenter le devis et ses schémas d’aménagement, pour une implantation entre l’école et son parking, de diverses structures pour constituer une aire de jeux pour les enfants :

* parcours de santé 3.990,00 € HT
* jeux d’enfants comprenant une tyrolienne, une toupie, des jeux sur ressort

et une structure représentant une sauterelle 24.519,00 € HT

* terrain multisports 37.340,00 € HT

Monsieur GAREL attire l’attention sur le fait que le parcours de santé doit être destiné et adapté aux enfants exclusivement afin de ne pas constituer un double équipement avec le projet d’aménagement futur du site d’Agathe. Madame PARDON se charge de le vérifier.

Après avoir pris connaissance des devis et de leurs croquis, et en avoir délibéré, le conseil municipal valide l’ensemble, et s’entend pour que le tout soit financé en partie avec l’obtention de subventions à solliciter.

Monsieur le Maire rappelle que tous les équipements sportifs ou ludiques installés dans un cadre collectif doivent répondre à des normes de sécurité, et faire l’objet de contrôles réguliers garantissant essais, entretien et maintenance, et produisant des documents attestant du suivi ainsi que des résultats obtenus.

A ce titre, et afin de réaliser des économies, il propose d’intégrer le groupement de commandes lancé par les services de la commande publique de Loire Forez Agglomération, dont la commune de Saint-Romain le

Puy serait coordonnateur. Il soumet le projet de convention définissant l’objet, les modalités de fonctionnement du groupement et les engagements de chaque membre au titre du marché.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité valide les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s’y rapportant.

**4/ Approbation devis pour clôture Champ de Foire :**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil un devis de la Maison de la Clôture pour sécurisation du Champ de Foire, avec fourniture et pose d’une clôture en panneaux rigides de 1.93 m de hauteur avec 5 portails pivotants et 2 portillons, pour un montant de 50.886,00 € HT.

Il souligne que le Comité des Foires a émis un avis favorable à cet aménagement.

Monsieur GAREL souligne l’intérêt d’attendre la réalisation de la vente du terrain de foot : une réflexion est menée sur le financement de l’opération.

Après discussion, le conseil municipal s’entend pour reporter la décision à une séance ultérieure.

**5/ Adhésion au service commun d’instruction du droit des sols Loire Forez :**

Monsieur le Maire informe l’assemblée qu’il convient de revoir les conditions d’adhésion de la commune au service commun ADS (autorisation du droit des sols) qui s’appliquent depuis le 1er juillet 2019, en vue de répercuter les coûts du service commun sur chaque adhérent à due proportion du recours qu’il y fait.

Il présente les éléments chiffrés sur l’activité des trois dernières années, et l’estimation financière faite pour 2019.

Ouï cet exposé, et après avoir pris connaissance des termes de la convention, le conseil municipal à l’unanimité décide :

* de mettre fin à la précédente convention,
* d’approuver la nouvelle à compter du 1er juillet 2019 et pour une durée indéterminée,
* autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout autre document s’y rapportant.

**6/ Délibération modificative :**

Suite à une erreur d’imputation sur le budget général voté en mars, et pour répondre à une demande de régularisation des services de la Sous-Préfecture, Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

Compte 21311 – 309 : - 17.760 €

Compte 21311 – 040 : + 17.760 €

Le conseil municipal approuve à l’unanimité la délibération modificative n° 1.

**7/ Adoption du règlement d’accueil périscolaire :**

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu’ils ont été destinataires du projet du règlement d’accueil périscolaire. Ce dernier reprend les conditions de fonctionnement (organisation et tarifs), et devra être transmis à l’ensemble des familles pour visa.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, les membres du conseil à l’unanimité approuvent le règlement d’accueil périscolaire 2019-2020, qui sera également affiché dans les locaux de la cantine / garderie.

**8/ Eclairage public : validation du plan de dépose des points lumineux :**

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil quatre plans émis par les services de Loire Forez portant déposes de points lumineux, suite aux opérations tests de déconnexion de l’éclairage public réalisées depuis plusieurs mois sur la commune.

Une réflexion est menée sur les points envisagés. Après discussion, le conseil municipal à l’unanimité valide les éléments fournis par les services de LFA ; un arrêté municipal sera pris par Monsieur le Maire afin d’encadrer ce dispositif.

**9/ Avis sur le rapport 2018 d’activité Loire Forez :**

Monsieur le Maire stipule que ce rapport retrace l’action et la situation financière de Loire Forez Agglomération pour l’année 2018. Le conseil communautaire du 25 juin dernier en a pris acte, et il doit désormais être présenté aux communes membres.

Le conseil municipal à l’unanimité émet un avis favorable au rapport d’activité présenté.

**10/ Avis sur le PLH (Plan Local de l’Habitat) :**

Monsieur le Maire précise que depuis l’adoption des précédents PLH en cours sur le territoire, le contexte législatif a fortement évolué, et le nouveau PLH 2019-2025 intègre ces orientations nationales en matière de politique et de l’habitat.

Il en ressort une présentation des objectifs et des enjeux pour le territoire, en diversifiant la production de logements, en optimisant la consommation de la ressource foncière, en poursuivant les actions de requalification du parc et en prenant en compte les besoins spécifiques de certains publics.

Après avoir pris connaissance du rythme de production de logements 2019-2025 pour la commune, le conseil municipal à l’unanimité émet un avis favorable au PLH.

**11/ Intégration au dispositif PAEN (périmètre de protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) :**

Monsieur le Maire rappelle le terme des échanges intervenus lors de la dernière séance, et souligne qu’un tel dispositif de protection et de mise en valeur de nos espaces agricoles et naturels périurbains vise à promouvoir notre volonté de nous engager dans une démarche préalable de concertation, sans pour autant acter de façon définitive le périmètre de cette démarche.

Il précise qu’il est important que notre commune, concernée par les Coteaux du Forez, signale son intérêt dans la démarche afin que la communauté d’agglomération engage les moyens nécessaires à une concertation et à l’élaboration d’un programme d’actions en faveur de nos agriculteurs et viticulteurs.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l’unanimité l’intégration au dispositif PAEN.

**12/ Questions diverses :**

* **Ouverture de la 5ème classe :** deux nouvelles institutrices en remplacement des deux départs + un nouvel instituteur. Rappel de l’historique ayant donné lieu à la dernière fermeture de classe. 111 élèves à la rentrée.
* Réflexion sur le **déplacement de l’abribus situé vers le Lotissement de Champbayard**.
* Le point sur la réalisation des **travaux en cours à l’église**.
* **Etude de faisabilité pour le Petit Relais** : résultats attendus.
* **Subvention pour la réalisation des travaux de réhabilitation** du bâtiment école/mairie : versement confirmé à venir.
* Bilan des **visites du site du Jardin d’Agathe**.
* **Foire du 23 septembre**: organisation, distribution des affiches en cours.
* **Subvention de la Région pour aménagement extérieur**: dépenses éligibles, les travaux peuvent être entrepris.

L’ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.